

Avis de promulgation

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 13 janvier 2020, le règlement suivant :

Règlement 1125-20 autorisant des travaux pour l'élaboration d'une étude structurale du bâtiment du Camp à Jos ainsi qu'une estimation des coûts pour l'ensemble des disciplines d'ingénierie pour le projet de réfection du Camp à Jos et décrétant un emprunt au montant de 16 791 \$, remboursable en 5 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 24 février 2020. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 26^e jour de février 2020

Céline LeBlanc
Greffière